

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 29 janvier 2024**  
~~~~~

EXTENSION DU PAE DES TROIS FONTAINES AU POUGET
ACQUISITION DES PARCELLES BL46 ET BL47
COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE D'EXTENSION DU PAE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 29 janvier 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 19 janvier 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, M. Robert SIEGEL à M. Thibaut BARRAL, M. David CABLAT à Mme Véronique NEIL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, M. Philippe LASSALVY à Mme Christine DEBEAUCE, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et notamment sa compétence « Développement Economique » ;

VU la délibération n°636 du Conseil communautaire du 21 mai 2012 relative à l'extension du parc d'activités économiques (PAE) Domaine de Trois Fontaines, commune de Le Pouget ;

VU la délibération n°684 du Conseil communautaire du 16 juillet 2012 relative à la définition du périmètre de la zone d'aménagement concerté du PAE Domaine de Trois Fontaines ;

VU la délibération n°730 du Conseil communautaire du 26 novembre 2012 relative à la définition du périmètre d'enquête publique et d'enquête parcellaire ;

VU la délibération n°2686 du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 relative à l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre d'extension du PAE ;

VU l'avis des domaines en date du 08 janvier 2024 ;

CONSIDERANT que, la première tranche du parc d'activités Trois Fontaines de Le Pouget, créée en 2005, qui compte dix lots est aujourd'hui commercialisée et occupée à 100%,

CONSIDERANT qu'afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire et ainsi soutenir son développement économique, la Communauté de communes a décidé d'engager l'extension du parc d'activités,

CONSIDERANT que le périmètre d'extension porte sur une superficie de 7 ha pour une capacité de surface commercialisable d'environ 39 000 m² et un potentiel d'une vingtaine de lots pouvant accueillir des entreprises,

CONSIDERANT que l'extension de la zone par la réalisation d'une seconde tranche de travaux avait été prévue dès l'aménagement initial du secteur,

CONSIDERANT que, dans le cadre de ce projet, la CCVH a déjà acquis 5.8 ha, soit près de 83% des terrains de la zone d'extension,

CONSIDERANT qu'afin de finaliser la maîtrise foncière, la CCVH souhaite acquérir les parcelles BL46 (3 073 m²) et BL47 (9 501 m²) propriétés de Madame BOULET ; il s'agit de parcelles en nature de terres,

CONSIDERANT que l'offre d'achat, basée sur l'évaluation de la Direction Immobilière de l'Etat, a abouti à un accord amiable de la propriétaire pour un montant de 188 610€ (hors frais),

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition foncière des parcelles BL46 et BL47 comprises dans le périmètre d'extension du PAE des Trois Fontaines au Pouget, d'une superficie totale de 12 574m² pour un montant total de 188 610€ (hors frais),
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 3396
Publication le 30 janvier 2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 30 janvier 2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240129-15747-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Commune du Pouget

État des propriétés - Extension PAE Les 3 Fontaines

